

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Medium Range Radar (MRR)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-133817/E	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-133817	Date 2014-05-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-023-24350	
File No. - N° de dossier 023qd.W8476-133817	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-03	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bright, James	Buyer Id - Id de l'acheteur 023qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6181 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0636
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification no. 6

La modification no. 6 est émise pour répondre aux questions de l'Industrie.

Les questions et réponses suivantes sont énumérées ci-dessous :

Question 18:

Partie 3 – Les Instructions pour la préparation de la soumission indique que « **les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.** » S'il vous plaît préciser si les prix peuvent aussi apparaître dans la section de la RIT.

Réponse 18:

Le prix doivent seulement à apparaître dans l' offre financière. Il n'est pas nécessaire que les prix soient inclus dans les sections RTI et PV d l'appel d'offres.

Question 19:

Dans le tableau 3.3 de l'annexe G-ACQ: Base de paiement pour le contrat d'acquisition du RMP, les deux premiers articles sont un (1) système RMP, exercé dans un mois après l'attribution du contrat et un deuxième (2e) système RMP, exercé 2 à 12 mois après l'attribution. Est-il fondé sur ces définitions que l'industrie a besoin du prix des deux options radar dans le fichier BOE ZERO 26 FEB 2014-EN.xlsx pour l'évaluation de la tarification sur les lignes de l'option - Système supplémentaire n° 1 et l'option - Système supplémentaire n° 2 de la table #1 Acquisition Prix BOP Ligne 1.1.

Réponse 19:

La BOE a été mis à jour dans l'amendement n ° 5 pour informer l'industrie de quel prix sera utilisé pour l'évaluation financière.

Question 20:

La Couronne peut-elle confirmer que la valeur demandé à l'article BOE Ligne 6, 7 et 8 du tableau n ° 2 ISS Table de Prix du fichier BOE ZERO 26 février 2014-EN.xlsx est seulement la valeur de majoration ajoutés au montant fixe donné dans le fichier. Par exemple la valeur de majoration inclus à la ligne 6 pourrait être de 50% qui donnerait un montant de 500 000 \$ et que les 500 000 \$ seraient inclus dans le total évalué du prix de l'offre?

Réponse 20:

Aux articles n ° 6, n ° 7 et n ° 8, le Canada demande que les soumissionnaires soumettent un prix qui correspond à un % de majoration sur une valeur de prévision de matériel, services de sous-traitance, et des pièces de rechange.

Le prix évalué (« Prix de soumission calculé » tel que visé dans la feuille de calcul de l'évaluation) pour les articles # 6, # 7, # 8 sera la valeur de majoration appliquée.

Par exemple, si la soumission d'un soumissionnaire est de 17,65% pour la ligne n ° 6 du BOE, son prix évalué (« prix de soumission calculé » tel que visé dans la feuille de calcul d'évaluation) serait \$ 176,500. Ce \$ 176,500 serait le seul montant calculé dans le Prix total de la soumission pour cette cellule.

Par exemple, si la soumission d'un soumissionnaire est de 22,25% pour la ligne n ° 7 du BOE, son prix évalué (« prix de soumission calculé » tel que visé dans la feuille de calcul d'évaluation) serait \$ 44,500. Ce \$ 44,500 serait le seul montant calculé dans le Prix total de la soumission pour cette cellule.

Question 21:

Dans l'annexe G-ISS: Base de paiement de soutien en service (SES) section 1 du contrat il est écrit " L'entrepreneur sera payé des prix unitaires pour la partie du mois travaillé sur la base de la formule suivante, arrondi à deux (2) décimales: (taux mensuel x Nombre de Jour (s) calendrier travaillées) / nombre de jours calendrier dans le mois". La Couronne peut-elle préciser si cette formule s'applique uniquement au premier mois du taux de paiements par mois ou pour tous les mois? Cette formule est comprise d'être appliquée uniquement au premier mois du taux par mois si ces frais ont débuté dans un mois qui est déjà commencé.

Réponse 21:

La formule est appliquée pour CHAQUE mois. Non seulement pour le premier mois.

Question 22:

La question concerne le formulaire DND 552. Le EDT stipule dans les paragraphes suivants 4.15.1, 4.15.2 et 4.15.3 respectivement que:

- 4.15.1. L'entrepreneur doit dûment remplir le formulaire DND 552 « Demande de prise en charge des fréquences » (joint dans l'appendice A3) pour chaque type d'équipement FR, et les soumettre comme un élément livrable avec la soumission afin de soutenir l'évaluation de tir réel.
- 4.15.2. Les valeurs entrées dans le formulaire MDN 552 doivent être des valeurs mesurées.
- 4.15.3. Lorsque les valeurs n'ont pas été mesurées, les valeurs spécifiées peuvent remplacer les valeurs mesurées sur le formulaire DND 552. Cependant, avant que les licences de radio soient émises, l'entrepreneur doit effectuer des mesures pour confirmer que l'équipement réel est conforme aux valeurs indiquées sur les formulaires soumis DND 552, et informer le MDN de toute divergence.
 - Questions:
 - S'il vous plaît confirmer que le formulaire DND552 faisant partie de la réponse à l'appel d'offre peut inclure des valeurs calculées.
 - S'il vous plaît confirmer que dans le cas où l'ETR n'est pas fait au Canada, la DND552 peut également inclure la valeur calculée pour le moment.
 - S'il vous plaît préciser quand il est nécessaire d'avoir les valeurs mesurées.

Réponse 22:

Lorsque le formulaire DND 552 est présenté avec la soumission, le DND 552 peut contenir des valeurs spécifiées / calculées. Lorsque l'ETR n'est pas fait au Canada, le DND 552 peut contenir des valeurs spécifiées / calculées. Les valeurs mesurées dans le DND 552 sont nécessaires avant l'acceptation du jalon du Test de Premier article.

Question 23:

Le paragraphe 3.1.3.12.4 de la spécification précise que le point d'impact ou le point de d'origine de tout projectile hostile détecté et suivi qui est en dehors de la plage spécifiée doivent être enregistrées s'il ya une série de détections considéré comme une piste de trajectoire valide et non-ambiguë pour ce projectile. S'il vous plaît préciser l'exigence et donner un exemple de situation.

Réponse 23:

Supposons qu'un projectile a un point d'origine et / ou un point d'impact qui est en dehors de la plage spécifiée et a des détections non-ambiguës qui crée une trajectoire valide, alors la trajectoire doit être enregistrée et affichée.

Question 24:

Le paragraphe 3.1.2.7.1.i de la spécification «pistes au sol d'autres tracé non-balistiques (les détections d'autres objets / encombrement n'est pas supprimé)". **Question \ commentaire.** Le MRR pistes des cibles aériennes et des projectiles. Les objets au sol non-balistiques ne sont pas suivis. S'il vous plaît préciser l'exigence.

Réponse 24:

Par trace au sol, on entend la projection de la trajectoire d'une trace aérienne sur le sol. Voir l'Annexe E-ACQ Acronyme et Définitions.

Question 25:

Les jalons de paiements du système RMP, dans le tableau 3.2 de l'annexe G-ACQ énumère tous les jalons de paiements. On peut noter que la plupart des paiements aurait lieu seulement environ deux ans suivant l'attribution du contrat. Nous prions la Couronne de révisé ce tableau afin de proposer un meilleur équilibre et un flux de paiement plus neutre. Un tableau proposé est ci-joint pour votre considération.

Réponse 25:

Aucun changement ne sera fait au tableau de jalon de paiement de système RMP, tableau 3.2 de l'annexe G-ACQV2.

Question 26:

Quand est-ce que l'attribution du contrat est prévu?

Réponse 26:

Nous n'allons pas répondre à cette question. Il ya trop de variables qui impacte une réponse potentielle.

Question 27:

Masque de terrain n'est pas clair.

Est- ce que cela signifie qu'il y aura un masque de terrain 30 mills (ou masque électronique obligatoire) ?

Réponse 27:

Il n'a pas de masque de terrain électronique obligatoire .

Question 28:

Pour obusier et fusée on définit un calibre spécifiques / types . Le mortier est indéterminée.

Quel sera le calibre pour le mortier (60/81/120mm) .

Réponse 28:

L'entrepreneur doit décider en fonction de la disponibilité des calibres sur le champ de tir sélectionnée.

Question 29:

Tir de volée configuration.

Les différentes armes utilisées pour le tir de volée doivent t'il avoir une configuration dans la limite décrite au paragraphe. 3.1.3.8 et 3.1.3.9 ?

Réponse 29:

Oui.

Question 30:

Masque Angle clarification.

Les mêmes exigences d'angle de masque (30 mils) valides pour la prévision de l'impact Hostile ?

Réponse 30:

Oui , il est implicite .

Question 31:

Les soumissionnaires doivent proposer un PTTR avec la proposition. Les conditions d'essai et les armes peuvent être différentes entre les soumissionnaires ; rendant les conditions de test variable.

Quel type de projectiles non - balistiques devraient être considérées ? Il ya des projectiles balistiques qui sont non - balistique dans certaines parties de la trajectoire?

Réponse 31:

Les projectiles non balistiques ne sont pas requis.

Question 32:

Certain documents de référence ne sont pas explicitement mentionnés dans d'autres annexes, mais inscrites à l'annexe D sont supposés être pas applicable. Il est également supposé que tous les documents de référence sont disponibles au public ou accessible à partir du gouvernement.

Quel statut ont les documents de l'annexe D qui ne sont pas référencés dans le SPS ? Nos hypothèses sont valables ?

Réponse 32:

Non applicable pour l'étape de la DP.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-133817/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8476-133817

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

023qdW8476-133817

Buyer ID - Id de l'acheteur

023qd

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 33:

On présume que les tests réalisés dans le cadre de la certification de la DP et vivre d'essai au feu avec le client n'aura pas à être répétée au cours du test d'acceptation du premier article ou le test d'acceptation en usine

S'il vous plaît confirmer.

Réponse 33:

Le cas de test de tir réel doit correspondre à un élément de la spécification et le système ne doit pas être modifié / amélioré avant le test d'acceptation du premier article ou le test d'acceptation en usine.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLICITATION
RESTENT INCHANGÉS**